



**Délibération du Bureau Conseil d'Administration n° 02-23
Séance du lundi 23 janvier 2023**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 23 janvier 2023 à 15h00 au 1^{er} étage de l'agence de Cergy, 5, boulevard de l'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

| | |
|--|-----------------------------------|
| M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI | Présidente |
| M. Xavier HAQUIN | Vice-Président (Visioconférence) |
| M. Patrick BAQUIN | Administrateur |
| M ^{me} Sabrina ECARD | Administratrice (Visioconférence) |
| M ^{me} Agnès RAFAITIN | Administratrice |
| M. Harry ROCK | Administrateur (Visioconférence) |
| M. Emmanuel VIEGAS | Administrateur |

7 présents

Services internes VOH :

M^{me} Séverine LEPLUS, M. CLAUDE, M. CARMIER, M^{me} POINLANE, M. CAVITTE, Mme OTHMAN, Mme BARRANCO, Mme BEHLOUL

Direction/Service : Pôle Ressources – service juridique

Objet : Saint-Ouen-l'Aumône – quartier Chennevières – Echange foncier avec la commune

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau ;
Vu l'article L 443-14 du code de la construction et de l'habitation sur l'aliénation d'un élément du patrimoine immobilier autre que les logements ;
Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPIEVOY en date du 28 juin 2016 et du Conseil municipal de la ville de Saint-Ouen l'Aumône en date du 30 juin 2016 portant sur l'échange foncier sans soulte entre la ville et l'OPIEVOY,
Vu l'avis des domaines en date du 25 août 2022 ;
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Considérant la nécessité de régulariser un échange foncier entre la ville et Val d'Oise Habitat suite aux travaux réalisés par l'OPIEVOY dans le cadre d'une opération ANRU sur le quartier de Chennevières à Saint-Ouen-l'Aumône ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'échange foncier sans soulte entre la ville de Saint-Ouen-l'Aumône et Val d'Oise Habitat comme suit :
 - Cession par Val d'Oise Habitat à la ville des parcelles cadastrées section BV n°46, 75, 118, 119, 121 et 122 et d'emprises foncières de 1295 m² à prélever sur la parcelle BV n°41 et de 18 154 m² à prélever sur la parcelle BV n°117. Le total de ces emprises représente une contenance cumulée de 21 402 m² pour un montant de 369 456 €.
 - Cession par la ville à Val d'Oise Habitat d'une emprise foncière de 5 587 m² à prélever sur la parcelle BV n°16, des emprises foncières de 768 m² et 1 259 m² à prélever sur la parcelle BV n°81 et deux emprises de 13 m² et 70 m² à prélever sur le domaine public. Le total de ces emprises représente une contenance cumulée de 7 697 m² pour un montant de 369 456 €
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'acte authentique d'échange ainsi que l'ensemble des actes y afférent.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI